



**PROGRAMME D'OPPORTUNITÉS 2015:
GARANTIR LA JUSTICE EN PERCEPTION ET DANS LA RÉALITÉ**

Objet: Établir une commission législative/exécutive sur les salaires

Date: Le 19 janvier 2015

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui la dixième partie de son «Programme des Opportunités 2015» - créant une commission des rémunérations pour traiter des salaires des fonctionnaires élus à échelle de l'État, les commissaires et l'assemblée législative.

Pour attirer les meilleures personnes au gouvernement de l'État, les salaires des législateurs, les fonctionnaires à l'échelle de l'État et les commissaires doivent être en rapport avec les talents nécessaires pour remodeler New York. Cependant, toute hausse doit également être associée à la réforme.

À cette fin, le Gouverneur Cuomo propose une loi pour créer une commission sur les rémunérations qui se réunira tous les quatre ans afin d'examiner, évaluer et faire des recommandations concernant la rémunération des membres de l'Assemblée législative, ainsi que le gouverneur, lieutenant-gouverneur, procureur général, contrôleur et officiers de l'État visés par l'article 169 de la loi exécutive. La commission serait composée d'un représentant, chacun nommé par le gouverneur, le Sénat et l'Assemblée.

La commission devra proposer une liste de salaires législatifs à deux niveaux qui proposerait un seul salaire pour les élus qui ne gagnent pas de revenu à l'extérieur et un salaire inférieur pour ceux qui sont employés à l'extérieur. Il sera elle, en outre, chargée de créer un plafond sur le montant des revenus externes qu'un législateur pourrait gagner, imposer une plus grande transparence sur la façon dont il a gagné ce salaire externe, ainsi que des restrictions sur les sociétés ou des individus représentants qui font des affaires avec le gouvernement de l'Etat.

Cette commission serait chargée d'évaluer non seulement la rémunération, mais aussi les indemnités législatives journalières, le remboursement de frais, et d'autres avantages non salariaux.

Toutes les recommandations devraient être par consentement unanime des membres de la commission, et être adoptées par l'Assemblée législative et signée par le Gouverneur avant de devenir loi. Ces recommandations n'entreraient pas en vigueur avant que la prochaine assemblée législative ne siège.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

We Work for the People

Performance * Integrity * Pride